

AVIS EMIS PAR LE COMITÉ D'HYGIÈNE, DE SÉCURITÉ ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL ACADÉMIQUE

lors de la réunion du CHSCTA du 27 septembre 2018

| AVIS 2 | SUITES DONNÉES PAR L'ADMINISTRATION |
|---|---|
| <p>« Absence de consultation du CTS et/ou du CHSCT sur « les projets de modifications importantes » :</p> <p>Le décret 82-453 du 28/05/1982 modifié relatif à la l'hygiène et la sécurité au travail stipule dans son article 57 que le « comité est consulté sur les projets d'aménagement important (...) et notamment avant toute transformation importante (...) de l'organisation du travail ».</p> <p>Ceci concerne la fermeture pour fusion des CIO, le télétravail, la GRH de proximité sans oublier la fusion des académies.</p> <p>Quelles réponses l'administration entend-elle donner et dans quels délais ? »</p> <p><i>Avis voté à l'unanimité.</i></p> | <p><i>Les thématiques citées ont été évoquées en CTA et CTSA aux dates suivantes :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - fusion des CIO : CTA du 16 janvier 2016 "carte des CIO", CTA du 17 janvier 2017 « carte des CIO » - télétravail : CTSA du 3 mai 2018 - GRH de proximité : présentation du point pour information "Expérimentation de la fonction RH de proximité" au CTA du 15 juin 2018 - fusion des académies : CTA du 2 juin 2016 point pour information « mise en place de la région académique et conséquences sur l'organisation des services académiques : création d'un service pour les affaires régionales rattaché au secrétariat général. <p><i>Le bilan du télétravail et le projet finalisé de la RH de proximité seront présentés en CHSCTA dans le cadre du programme académique de prévention. »</i></p> |